

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DAC 580** Église Notre-Dame de la Croix (20e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

**Mme Karen TAÏEB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de permettre à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire pour l'aménagement d'un local situé sous le parvis de l'église Notre-Dame-de-la-Croix (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à permettre à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire pour l'aménagement d'un local situé sous le parvis de l'église Notre-Dame-de-la-Croix (20e).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**